

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS575

présenté par  
Mme Rist

-----

### ARTICLE 44

I. – À l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 1 »

le nombre :

« 1,2 ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l’article 44 dans sa version issue de l’Assemblée nationale, en rétablissement le montant de 1,2 milliards de versement de la branche accidents du travail-maladies professionnelles à la branche maladie au titre de la sous-déclaration des AT-MP à 1,2 milliards.